



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 88606

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur l'ordonnance du 18 juin 2015 relative à la simplification des déclarations sociales des entreprises. Si le titre emploi service entreprise (TESE) est un outil utile pour simplifier l'embauche des salariés, les démarches administratives et les déclarations obligatoires des entreprises, il semble qu'une entreprise qui y a recours pour l'un de ses salariés soit tenue de l'utiliser pour l'ensemble de ceux-ci. Il lui demande de lui confirmer ce point juridique et, le cas échéant, d'examiner la façon de le lever. En effet, si le TESE est un outil adapté aux salariés occasionnels, il ne l'est pas forcément pour tous, ne serait-ce que pour respecter les dispositions des conventions collectives spécifiques à chaque branche ou secteur d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88606

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7120

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)